

## Compte-rendu Atelier Marchés publics

### Sujets d'échange :

- informations sur les différents outils déjà existants et travaux en cours
- identification des besoins des cantines et des potentiels fournisseurs

### Résultats à atteindre

- liste d'outils à partager
- solutions concrètes pour répondre aux besoins des cantines et potentiels fournisseurs

**Public cible :** Cantines-facilitateur-autorités politiques

**Date - heure :** 25 février à 9h30

**Lieu :** Créagora - rue de Fernelmont 40-42, 5020 Namur

---

## Présentation du travail de la Direction du Développement durable - SPW par Lara Hotyat

Pour les marchés publics, la direction du développement durable a mis en place un Helpdesk qui permet aux utilisateurs de poser une question personnalisée et d'obtenir une réponse endéans les dix jours.

Il existe également un réseau des acheteurs publics responsables : des formations et rencontres entre pouvoirs adjudicateurs sont organisées et une newsletter est envoyée pour que les acteurs soient informés de ces formations et rencontres.

Une charte pour les achats publics responsables est en cours de rédaction.

Il existe également un plan d'action dans lequel il est prévu de produire des outils permettant d'effectuer des achats responsables dans le domaine de l'alimentation. Les travaux sont répartis entre :

- la direction du développement durable pour tout ce qui concerne le commerce équitable nord-sud, le gaspillage alimentaire et les impacts environnementaux ;
- l'APAQ-W pour tout ce qui concerne les circuits-courts et donc le commerce équitable nord-nord
- Il est également prévu d'inclure l'aspect santé par la suite.

Tous les outils sont disponibles en ligne sur <http://developpementdurable.wallonie.be/>

Guide des prix anormalement bas.

Dans l'action 27 du plan d'actions, il est prévu de produire des outils pour effectuer des achats responsables dans le domaine de l'alimentation. Les travaux sont répartis entre

### ***Où en est-on ?***

Une revue des divers cahiers des charges existants en Belgique, en France et dans d'autres pays européens a déjà été faite, des critères de la commission européenne, on a également consulté des experts « thématique » sur les premières clauses recensées.

Organisation de plusieurs réunions avec des pouvoirs adjudicateurs assez avancés dans le domaine pour avoir leur avis sur les clauses.

Les clauses juridiques sont en cours de rédaction. Avant que le cahier des charges sorte officiellement, il y aura une consultation des villes et des communes, des fournisseurs et une validation de la tutelle de sorte à ce que l'outil soit utilisable en sachant que la tutelle ne dira rien et enfin, une validation par la commission wallonne des marchés publics.

Plusieurs livrables prévus :

- un outil informatique : fin avril. Exemple : il y aura des menus déroulants, vous pourrez sélectionner le type d'organisme que vous êtes, le type de marché à passer (de service ou de fourniture), une liste d'impacts environnementaux qui sont traités. Par exemple vous pourrez dire je veux lutter contre le gaspillage alimentaire et là des post-it apparaîtront avec

les clauses à insérer dans le cahier des charges ainsi que les objets et les pénalités prévues. Il y aura également des conseils qui apparaîtront sur comment vérifier la clause si c'est un critère d'attribution. On traite divers impacts environnementaux. C'est un outil informatique mais il y aura également un outil papier pour ceux qui préfèrent travailler avec une version papier.

- Cahier des charges « type » : suite des travaux. Certainement en 2019.

### **Questions**

Comment faire pour intégrer des produits locaux ?

- l'APAQ-W travaille sur la question des circuits-courts et plus particulièrement sur comment on peut trouver une manière légale d'intégrer des produits locaux dans les cahiers des charges.
- ils travaillent par thématique. Pour le moment ils sont sur la viande. Le cahier des charges est en cours de finalisation.
- On redéfinit le circuit-court. Reprise des exemples de cahiers des charges, des diverses clauses et ce, par type de produits avec des exemples de critères à sélectionner dans le cahier des charges.
- Le but est que le cahier de charge soit rendu disponible.

**Un travail a-t-il déjà été effectué sur les poissons ?**

- Non pas encore. Le but est d'avoir des principes et de pouvoir adapter les critères aux différentes filières de production. On a commencé par la viande car c'est le cas le plus compliqué.

**Question sur la prédominance du prix.**

- le critère de prix n'est pas forcément prépondérant. Le pouvoir adjudicateur a la possibilité de choisir ces critères et la pondération de ceux-ci.

**Demande de communiquer une note d'information juridique sur les marchés publics**

Il faut qu'au niveau du cahier des charges, il y ait une mise en relation des acteurs.

**Le clic local** : C'est une plateforme qui permet à une structure qui souhaite être en contact avec des producteurs locaux de choisir ses critères et sélectionner des producteurs qui se sont inscrits et qui souhaitent approvisionner des collectivités. Le problème c'est qu'il y avait tellement de catégories et sous-catégories différentes que cela ne permettait pas la bonne adéquation entre l'offre et la demande. Un travail de sélection des critères est en cours.

Mettre un maximum de critère permet de choisir tel ou tel critère pour être sûr d'avoir un producteur qui puisse entrer dans telle ou telle catégorie.

**Proposition** : une structure régionale pourrait regrouper les producteurs par type de produits pour répondre aux marchés publics.

Freins :

- Interrogation quant à la capacité des producteurs à répondre à la demande.
- Il faut être sûr de recevoir les quantités souhaitées
- L'absence d'infrastructures nécessaires dans les écoles pour préparer des légumes ; elles doivent donc recevoir des produits déjà épluchés et taillés et aucun producteur local n'est capable de répondre à cette demande.

### **Intervention de Marie Legrain**

Le Ministre a décidé de financer au sein de l'ASBL SOCOPRO un poste profil juridique qui sera mis à disposition des signataires du Green deal pour faciliter le travail au niveau des cahiers des charges et des marchés publics puisque ces problématiques ont été identifiées comme un nœud potentiel dans la réalisation du Green Deal. Il faut également voir comment, par rapport aux initiatives déjà existantes, cette personne pourra compléter de manière opérationnelle et pratico-pratique le travail en cours.

Missions principales du profil juridique qui doivent être traduites de manière plus pratique :

- Appui aux cantines signataires dans le cadre de l'élaboration de leur cahier des charges
- Appui aux fournisseurs pour répondre aux cahiers des charges
- Pouvoir fournir aux cantines le service de contrôle du respect du cahier des charges

Ces missions doivent-elles prendre la forme d'un outil tel que le guide français ?

/!\ Le travail sur le cahier des charges sera fait en collaboration avec les différents organismes travaillant déjà sur cette question.

### **Réponse** :

- Les cantines ont besoin d'avoir des clauses toutes faites qu'elles peuvent insérer dans leur C.SC.
- souhait de mettre en place un plaidoyer dans le cadre du Green Deal par rapport à la législation des marchés publics.

### **Parallèle avec la labellisation de Good Food**

- ➔ Un label « cantines durables » va être lancés au sein du Green Deal. Il y a eu un premier événement de lancement. Un appel aux cantines Green Deal qui souhaitent rentrer dans la démarche de labellisation sera lancé sous peu. Les premières labellisations officielles sont attendues pour l'automne. Il s'agit d'un label évolutif à 3 niveaux. Les critères sont en cours de rédaction.